



OFFICE OF ADMINISTRATIVE TRIALS AND HEARINGS

Help Center

Ce qu'il faut savoir si vous recevez une assignation alléguant des violations de la loi de l'État de New York sur le cannabis

Que dit la loi de l'État de New York sur le cannabis ?

Toute personne ou entreprise s'engageant dans la vente, la distribution, le don de cannabis et de produits du cannabis sans licence est passible d'une sanction. Le shérif de NYC peut ordonner à une personne violant la loi de cesser l'activité. Le shérif peut également ordonner la mise sous scellé du local où des personnes enfreignent la loi sur le cannabis d'une manière qui constitue une « menace imminente » (par exemple, opérer ces activités à proximité d'une école, vendre à des mineurs, traiter sans licence dans les locaux, rester ouvert après une ordonnance initiale de mise sous scellé, etc.).

Que puis-je faire si j'ai reçu une assignation ?

Vous pouvez consulter le recto et le verso de l'assignation pour obtenir des instructions sur les options à votre disposition. Si vous souhaitez contester l'assignation, vous avez droit à une audience à l'OATH dans les cinq jours ouvrables suivant l'émission de l'assignation. L'OATH est autorisé par la loi à tenir des audiences sur ces dites assignations, à rendre des décisions sur ces assignations et à faire des recommandations au shérif sur les ordonnances de mise sous scellé. Vous avez le droit d'obtenir votre propre représentation juridique, mais ce n'est pas obligatoire. Lors de votre audience, vous pouvez demander le service d'un interprète gratuit dans la langue de votre choix. Vous avez le droit de présenter vos preuves et de faire appel à vos témoins. Si vous n'êtes pas prêt à contester l'assignation au plus tard à la date d'audience indiquée sur l'assignation, vous pouvez demander que l'audience soit reportée une fois en vous rendant sur nyc.gov/oath/reschedule ou à n'importe quel bureau d'audience de l'OATH.

Puis-je payer l'amende indiquée dans l'assignation au lieu d'assister à une audience ?

Si vous préférez payer l'amende indiquée dans l'assignation et ne pas assister à une audience, vous pouvez le faire au plus tard à la date d'audience prévue. Vous pouvez régler en ligne, par courrier ou en personne dans n'importe quel centre d'affaires du ministère des Finances. Si vous payez avant la date de votre audience, vous admettez d'avoir commis l'infraction.

Cependant, si le shérif a également émis une ordonnance de mise sous scellé, votre paiement sur l'assignation n'affectera pas l'ordonnance de mise sous scellé et n'entraînera pas la réouverture du lieu. Pour contester l'ordonnance de mise sous scellé, vous pouvez assister à l'audience prévue à l'OATH.

Comment puis-je répondre à une assignation alléguant des violations de la loi de l'État de New York sur le cannabis ?

Vous devez contacter OATH dès que possible après réception de l'assignation et avant la date d'audience prévue par l'assignation. Vous pouvez demander une audience en envoyant un courrier électronique à l'arrondissement où la violation présumée a eu lieu : Bronx: RemoteBronx@oath.nyc.gov; Staten Island: RemoteSI@oath.nyc.gov; Brooklyn: RemoteBKLYN@oath.nyc.gov; Manhattan: RemoteManhattan@oath.nyc.gov; Queens: RemoteLIC@oath.nyc.gov. Veuillez inclure tous les numéros d'assignation dans votre demande par courrier électronique.

Bien que vous ayez droit à une audience accélérée à l'OATH (dans les 5 jours ouvrables suivant l'émission de l'assignation), vous n'avez plus droit à une audience accélérée si vous reportez l'audience, l'ajournez ou ne répondez pas à l'assignation au plus tard à la date d'audience indiquée sur votre assignation.

Que faire si je ne réponds pas à l'assignation et ne comparaît pas pour une audience (par défaut) ?

Si vous ne payez pas l'amende prévue par l'assignation avant la date d'audience et que vous ou votre représentant ne contestez pas votre assignation en participant à une audience, vous serez jugé coupable d'avoir commis l'infraction par défaut et une



OFFICE OF ADMINISTRATIVE TRIALS AND HEARINGS

Help Center

amende de 10 000 \$ sera imposée pour chaque assignation en défaut et l'ordonnance de mise sous scellé peut également rester en place pendant une durée allant jusqu'à un an.

Les règles de l'OATH offrent aux parties défaillantes la possibilité de présenter une requête pour annuler le défaut et d'avoir une nouvelle audience sur l'assignation et l'ordonnance de mise sous scellé. Rendez-vous sur nyc.gov/hearings pour en savoir plus sur les décisions par défaut et pour trouver le formulaire nécessaire pour demander une nouvelle audience.

Que se passe-t-il lors de l'audience ?

À l'audience, l'agent d'audience examinera l'assignation et donnera au shérif de NYC (le requérant) et à vous (le défendeur) l'occasion de présenter des preuves et des arguments. Vous pouvez comparaître seul ou faire comparaître un représentant autorisé à votre place ou avec vous. L'agent d'audience déterminera s'il convient de rejeter l'assignation ou de confirmer l'assignation et d'émettre une citation. Si l'assignation fait référence à une ordonnance de mise sous scellé, l'agent d'audience examinera également si l'ordonnance de mise sous scellé a été correctement émise.

Que se passe-t-il après l'audience ?

Après l'audience, OATH enverra une décision écrite aux parties. La décision de l'OATH concernant l'assignation est une décision administrative finale et ne peut faire l'objet d'un appel à l'OATH ou auprès du shérif de NYC. La recommandation de l'OATH concernant tout ordonnance de mise sous scellé est soumise à une décision finale du shérif de NYC dans les quatre (4) jours ouvrables suivant la conclusion de l'audience. Vous pouvez contacter le shérif de NYC au (718) 707-2100 pour soumettre tous les documents relatifs à l'ordonnance de mise sous scellé.

Quelle est la pénalité si j'ai contrevenu à une quelconque règle après l'audience ?

L'amende, si vous êtes reconnu coupable d'une infraction, est de 10 000 \$ par jour tant que l'infraction persiste, avec une amende maximale de 25 000 \$. Les amendes sont fixées par la loi et ne peuvent être réduites, levées ou autrement négociées. Si l'agent d'audience recommande au shérif de NYC de maintenir l'ordonnance de mise sous scellé, le shérif de NYC prendra une décision finale sur l'ordonnance de mise sous scellé dans les quatre (4) jours ouvrables suivant la conclusion de l'audience.

Que faire si j'ai des questions sur une ordonnance de fermeture ?

Veillez contacter le shérif de NYC au (718) 707-2100.

Pour obtenir une assistance supplémentaire, veuillez contacter le centre d'aide de l'OATH en vous présentant à n'importe quel bureau de l'OATH, du lundi au vendredi, de 8h à 17h, par téléphone au (212) 436-0845, ou par courrier électronique à Manhelpcenter@oath.nyc.gov.